

MARCHE (ACCORD-CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE)

N° M21-11

Cahier des clauses techniques particulières

Expertise en management de clusters

Marché à procédure adaptée passé en application des L. 2123-1, R. 2123-1, L2125-1, R2162-1 à 6 et R2162-13 à 14 du Code de la commande publique

Le présent CCTP comporte 7 pages numérotées de 1 à 7

Table des matières

I. PREAMBULE ET CONTEXTE DE L'OPERATION.....	3
II. OBJET DU MARCHE	3
III. PRESENTATION DU MARCHE.....	4
IV. DESCRIPTION DE LA MISSION.....	4
V. COMPETENCES RECHERCHEES	6

I. PREAMBULE ET CONTEXTE DE L'OPERATION

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Mayotte (Ci-après la « **CCIM** ») entame la structuration des filières économiques du territoire afin de répondre à la stratégie de développement économique (SRDEII) mise en place par le département.

La CCIM, qui promeut la coopération à travers les GEM depuis plusieurs années, s'inscrit dans cette démarche et devient un acteur central dans le développement de ces réseaux à travers une convention signée avec le Conseil Départemental.

La CCIM souhaite promouvoir le concept de cluster auprès des acteurs économiques mahorais et professionnaliser son équipe de développeurs économique sur le sujet.

Un certain nombre de thématiques prioritaires ont été identifiées : tourisme, économie bleue, économie circulaire, cosmétique et numérique. D'autres suivront au fur et à mesure de la structuration des premières (agro-transformation, services, ...).

La structuration de ces filières se fera en ayant à l'esprit une perspective régionale, tant pour compléter les chaînes de valeurs, que pour favoriser le développement des entreprises mahoraises à l'international.

L'un des points essentiels de la réussite des réseaux et clusters est la disponibilité d'une ressource humaine formée au management de l'intelligence collective. L'expérience européenne montre que c'est l'un des facteur clé de succès des clusters.

La CCIM souhaite donc développer des compétences en matière de coopération inter-entreprises et de management de l'intelligence collective sur le territoire. Et s'entourer dans un premier temps d'une expertise externe.

II. OBJET DU MARCHÉ

L'objet de la présente consultation est la conclusion d'un marché public de prestations intellectuelles relatives à une expertise en management de clusters.

Le marché est passée selon une procédure adaptée en application des L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la commande publique.

Le marché prend la forme d'un **accord-cadre à bons de commande sans un minimum avec un maximum estimé à 97 500€** en application des articles L2125-1, R2162-1 à 6 et R2162-13 à 14 du Code de la commande publique.

III. PRESENTATION DU MARCHÉ

La CCIM souhaite être accompagné par un expert dans la structuration des filières économiques en clusters. Cela suppose également des transferts de compétences auprès de personnels en charge du développement économique.

La pérennité de la démarche requiert un accompagnement triennal.

IV. DESCRIPTION DE LA MISSION

1. Nature des prestations

Les prestations attendues sont les suivantes :

I. Accompagner l'émergence et la structuration d'initiatives de clusters sur le territoire :

Cet accompagnement suppose une intervention directe auprès des entreprises devant conduire à la structuration des clusters

Les initiatives de cluster potentielles ont été identifiées et un calendrier prévisionnel structurées. Des actions d'accompagnement ont été entreprises (tableau 1) et d'autres sont à prévoir depuis le début (tableau 2)

Cosmetopée	2020
Economie Bleue	2020
Tourisme	2020
Economie Circulaire	2020

Numérique	2021
Agro-transformation	2021
Services à la personne / collectivités	2021
Textile	2022
Artisanat	2022
Energies renouvelable	2022

Des filières pourront être ajoutées ou supprimées en fonction de la réalité économique et du développement du territoire. Le Consultant amènera sa vision à cet égard.

II. Former les développeurs économiques :

L'expert cluster devra mettre en place une formation action par an des équipes de développeurs économique de la CCIM et de tous les opérateurs publics impliqués (CCIM, CD, Intercommunalités, Services de Développement économique, CRESS, ...).

III. Accompagner les développeurs économiques

Des actions de coaching individualisées devront être mise en place pour les développeurs économiques formés afin de les accompagner dans la mise en œuvre de leurs nouvelles compétences.

IV. Conseiller la direction générale

L'expert pourra également être amené à conseiller la direction générale de la CCIM, le directeur du développement économique, et le conseil de la direction générale sur les aspects stratégiques du projet.

Par ailleurs l'expert accompagnera la CCIM dans la mise en place d'outils de pilotage et d'évaluation du projet.

V. Assister la CCIM dans l'identification et le recrutement des futurs clusters managers

L'expert devra assister la CCIM dans la détection et le recrutement des futurs clusters managers. En partenariat étroit avec le Conseil Départemental de Mayotte qui finance cette action.

Plus spécifiquement il s'agira de rédiger le profil de poste, participer aux entretiens et aux jurys d'évaluation.

VI. Formation et coaching des clusters managers

Une fois recrutés les futurs clusters managers devront être formés et coachés.

2. Périmètre des prestations

La prestation est exécutée à Mayotte. Sauf demande expresse de la Direction (participation à des évènements extérieurs) qui prendra en charge les frais inhérents.

3. Finalités des prestations

L'expert sera mobilisé entre **20 jours et 50 jours par an** et devra réaliser les tâches suivantes :

- Animer des séminaires de sensibilisation auprès des entreprises (et autres types d'acteurs) des secteurs visés ;
- Organiser des actions de formation pour les développeurs économiques du territoire et pour les équipes de la CCIM ;
- Accompagner les entreprises dans la structuration de leurs filières à travers des réunions de travail. Cela conduira à la production de stratégies et de plan d'actions ;
- Coacher les responsables de filières et les autres développeurs impliqués dans le projet ;
- Conseiller la direction générale de la CCIM et accompagner la mise en place d'outils de pilotage et d'évaluation ;
- Participer à des réunions de pilotage ;
- Assister à la détection, au recrutement, à la formation et au coaching des clusters managers ;
- Produire un rapport d'exécution annuel.

4. Délai d'exécution

La durée du marché est de 12 mois reconductibles 2 fois, soit 36 mois.

V. COMPETENCES RECHERCHEES

La durée du marché est de 12 mois reconductibles 2 fois, soit 36 mois.

L'expert recherché sera expérimenté et pourra justifier de plus de 15 années d'expérience. Il sera capable de démontrer les compétences suivantes :

- Expertise internationale reconnue dans le domaine des clusters ;
- Expertise dans le domaine du développement économique et l'accompagnement des entreprises ;
- Expertise dans l'accompagnement de démarches participatives ;
- Expertise dans le domaine de la formation professionnelle et du conseil ;
- Expérience dans la zone Océan Indien et à Mayotte ;
- Connaissance du tissu entrepreneurial de la zone Océan Indien et en particulier Mayotte.

VI MODALITES D'EXECUTION

1. Conditions d'exécution des prestations

Critères de sélection :

- Prix : 30%
- Pertinence de l'expérience et des compétences selon le besoin exprimé : 70%

2. Responsabilité du titulaire

Le titulaire du marché s'engage à exécuter les prestations objet du présent marché avec la diligence, le sérieux et le niveau de compétence professionnelle requis par ce type de marché, à consacrer les moyens nécessaires à sa bonne exécution, ainsi qu'à conseiller la CCIM.

Il s'engage également, sans restriction, à fournir l'ensemble des prestations mis à sa charge au titre du présent marché selon les délais mentionnés dans son mémoire technique, et dans la limite de la durée prévue ci-dessus.

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire par l'effet de la notification du présent marché.